

CDIP/31/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 30 août 2023

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Trente et unième session**

**Genève, 27 novembre – 1er décembre 2023**

Compte rendu de la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement – la propriété intellectuelle et l’innovation au service d’une agriculture durable (24 avril 2023)

*établi par le Secrétariat*

1. À sa vingt‑deuxième session, le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) a pris la décision d’organiser trois conférences internationales biennales consécutives d’une journée sur la propriété intellectuelle et le développement, à partir de la vingt‑troisième session du CDIP[[1]](#footnote-2). La première de ces conférences s’est tenue le 20 mai 2019, soit le premier jour de la vingt‑troisième session du CDIP, et avait pour thème “*La propriété intellectuelle et le développement : comment tirer parti du système de la propriété intellectuelle*”. Un compte rendu factuel a été présenté à la vingt‑quatrième session du comité (document [CDIP/24/5](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=452273)).
2. La deuxième conférence internationale s’est tenue les 22 et 23 novembre 2021, soit les deux premiers jours de la vingt‑septième session du CDIP, et avait pour thème “*L’innovation dans les technologies vertes au service du développement durable*”[[2]](#footnote-3). Un compte rendu factuel a été présenté à la vingt‑huitième session du comité (document [CDIP/28/3](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=568113)).
3. La troisième conférence internationale s’est tenue le 24 avril 2023, soit le premier jour de la trentième session du CDIP, et avait pour thème “*La propriété intellectuelle et l’innovation au service d’une agriculture durable*”[[3]](#footnote-4). On trouvera ci‑après un résumé des principaux éléments de la conférence, pour l’information du comité.

## Questions d’organisation

1. La conférence du 24 avril 2023 s’est déroulée de 9 h 30 à 18 h 00, heure d’été d’Europe centrale, sous une forme hybride (les participants et les conférenciers s’exprimant à la fois en ligne et en présentiel).
2. La participation à cet événement était ouverte aux représentants des États membres, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, aux universitaires, aux décideurs politiques, à la société civile et aux autres représentants de la communauté internationale de la propriété intellectuelle.
3. L’interprétation était disponible dans les six langues officielles des Nations Unies (français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe).

## Organisation des discussions

1. La conférence a été organisée autour d’un débat liminaire, de trois débats et d’un dialogue de clôture, avec pour sous‑thèmes :
* La propriété intellectuelle en tant que facteur d’incitation à l’agriculture durable;
* Terres agricoles et intrants – Préparer le terrain;
* Culture et récolte – Produire la plante cultivée;
* Stockage, distribution et consommation – De l’agriculture à la commercialisation;
* Opportunités pour l’avenir.
1. Le débat liminaire comprenait des exposés présentés par deux conférenciers de haut niveau. Les premier, deuxième et troisième débats comprenaient des exposés et une étude de cas présentés par quatre conférenciers, suivis par une séance de questions‑réponses. L’animateur pour chacun des débats a également fait part de son point de vue et formulé des observations. Durant le dialogue de clôture, un conférencier sélectionné dans chacun des débats s’est engagé dans une discussion ouverte et dynamique, échangeant des points de vue sur les points saillants des débats.
2. Les discours de bienvenue et de clôture ont été prononcés par M. Hasan Kleib, vice‑directeur général, Secteur du développement régional et national de l’OMPI, qui a souligné le rôle de la propriété intellectuelle dans la mise en place d’incitations à l’innovation dans le domaine de l’agriculture afin de relever les défis mondiaux qui se posent dans ce secteur.

## Conférenciers et animateurs

1. Conformément à la décision du comité, le Secrétariat a organisé cette conférence en tenant compte “des principes d’équilibre et d’équité, y compris pour le choix des intervenants et du format”[[4]](#footnote-5). En particulier, la sélection des conférenciers a été faite en tenant compte des principes d’équilibre géographique, de compétences appropriées et de représentation équilibrée des points de vue et des genres[[5]](#footnote-6). En conséquence, 14 conférencières et conférenciers de différentes régions géographiques et de différents milieux professionnels (représentants du gouvernement, organisations intergouvernementales, ONG, milieu universitaire et secteur privé) ont participé à la conférence.
2. Les travaux de la conférence ont été dirigés par cinq membres de la haute direction de l’OMPI :
* Débat liminaire : La propriété intellectuelle en tant que facteur d’incitation à l’agriculture durable, a été animé par M. Edward Kwakwa, sous‑directeur général, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux;
* Débat n° 1 : Terres agricoles et intrants – Préparer le terrain, a été animé par M. Alejandro Roca Campaña, directeur principal du Département de la propriété intellectuelle au service des innovateurs;
* Débat n° 2 : Culture et récolte – Produire la plante cultivée, a été animé par M. Andras Jokuti, directeur de la Division du droit des brevets et de la technologie;
* Débat n° 3 : Stockage, distribution et consommation – De l’agriculture à la commercialisation, a été animé par Mme Alexandra Grazioli, directrice du Service d’enregistrement de Lisbonne; et
* Le dialogue de clôture sur les Opportunités pour l’avenir a été animé par M. Irfan Baloch, directeur de la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement.

## Participants

1. La conférence a réuni plus de 600 participants, dont des délégués des États membres. Les participants ont activement contribué au déroulement de la conférence en exprimant leurs points de vue et en posant des questions. Les questions ont été traitées par écrit *via* la plateforme de discussion en ligne et oralement par les conférenciers.

## Promotion et communication

1. Une [page Web consacrée spécialement à la conférence](https://www.wipo.int/meetings/fr/2023/ip-development-conference.html) a été créée dans les six langues officielles des Nations Unies, fournissant toutes les informations utiles, notamment les modalités d’inscription, le programme, les profils et les exposés des conférenciers, ainsi que le lien vers l’enregistrement vidéo de l’événement.
2. Les réseaux sociaux et d’autres moyens de communication, tels que bulletins d’information, listes de diffusion et prospectus, ont été utilisés par le Secrétariat pour assurer la promotion de la conférence auprès d’un large public. Les photos prises ont été publiées sur le [compte flickr de l’organisation](https://www.flickr.com/photos/wipo/albums/72157720219993555/with/51700668302/).

## Faits saillants des discussions

1. On trouvera ci‑après un bref aperçu des discussions de la conférence.

### Débat liminaire

1. Le débat liminaire a permis d’examiner les défis auxquels est confronté le secteur agricole et la manière dont la propriété intellectuelle et d’autres outils politiques pourraient encourager l’innovation agricole et contribuer à relever ces défis. S.E. Mme Sofía Boza**,** ambassadrice et représentante permanente du Chili auprès de l’Organisation mondiale du commerce (OMC), a insisté sur les enjeux de l’agriculture au Chili et les politiques de soutien en matière de propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle et l’innovation jouent un rôle fondamental dans la réalisation des [objectifs de développement durable (ODD)](https://sdgs.un.org/fr/goals) pour la mise en place d’un système alimentaire viable et inclusif. L’agriculture est un pilier culturel, social et économique, et l’innovation agricole est essentielle pour nourrir une population en pleine croissance, réduire la pauvreté et améliorer le bien‑être général. En tant qu’exportateur de fruits dans la chaîne mondiale d’approvisionnement alimentaire, le Chili a amélioré ses processus de production pour répondre aux normes de qualité et de sécurité alimentaire et a élaboré des politiques en la matière. Parmi les enjeux de l’agriculture figuraient l’augmentation de la productivité, l’amélioration des réseaux commerciaux mondiaux, l’adaptation au changement climatique et la certification de la durabilité. Le Chili a encouragé le développement d’une agriculture compétitive, équitable et durable au profit des parties prenantes, des petits producteurs et des populations autochtones, en appliquant des stratégies relatives à l’exploitation des ressources agricoles et en s’efforçant de promouvoir les processus à faibles émissions et l’adaptation au changement climatique. Le Chili a également pris des mesures spécifiques, notamment en créant une agence de coordination, en renforçant de la sécurité alimentaire et la qualité des aliments, en protégeant les savoirs traditionnels et en permettant le traitement accéléré des demandes de brevet pour les technologies vertes. Parmi les besoins en matière d’innovation agricole figurent les incitations fiscales à la recherche‑développement (R‑D).
2. S. E. Mme Pimchanok Vonkorpon Pitfield, ambassadrice et représentante permanente de la Thaïlande auprès de l’OMC et de l’OMPI a souligné que l’agriculture constituait un élément essentiel de la stratégie nationale visant à améliorer la productivité, l’accès, les connaissances et la mise en valeur des ressources humaines. En Thaïlande, les enjeux de l’agriculture concernaient la production durable, le changement climatique, les perturbations technologiques, l’accès au marché et le développement de la main‑d’œuvre. Consciente de l’importance de l’agriculture en tant que moyen de subsistance pour les populations rurales, la Thaïlande a lancé trois systèmes numériques : [Trace Thai](https://www.tracethai.com/), un système reposant sur la technologie de la chaîne de blocs pour enregistrer et améliorer la traçabilité, ThinkTrade Dashboard, un système de plateforme en nuage pour générer des données sur toute la chaîne, de la production à l’exportation, et [Agri‑Map Application](http://agri-map-online.moac.go.th/), qui permet aux agriculteurs d’obtenir des informations sur le sol, l’eau, le climat, le marché et la logistique dans différentes zones agricoles, facilitant ainsi la prise de décision en matière de production.

### Débat n° 1

1. Le premier débat a porté sur les besoins technologiques des agriculteurs, notamment en ce qui concerne l’agriculture de précision et l’agriculture verticale, la biotechnologie, la sélection végétale et la modification génétique, ainsi que la gestion microbienne des sols pour des terres et des intrants agricoles durables.
2. M. Peter Button, Secrétaire général adjoint de l’Union pour la protection des obtentions végétales ([UPOV](https://www.upov.int/portal/index.html.fr)), a abordé la question de la productivité agricole dans le contexte du changement climatique et du rôle de la sélection végétale et de la protection des variétés. L’évolution de la productivité agricole a transformé les facteurs de production, qui sont passés des intrants, des engrais et des pesticides à l’innovation et aux nouvelles variétés de plantes qui permettraient d’augmenter la production en utilisant la même superficie de terre. Le changement climatique dans l’agriculture a entraîné une augmentation de la fréquence des inondations et des sécheresses, une hausse des niveaux de sel et l’apparition de nouvelles maladies affectant la production agricole. La sélection végétale est un processus à long terme nécessitant un bon cadre réglementaire et des investissements à long terme. Le système de l’UPOV a permis aux obtenteurs d’investir et de fournir aux agriculteurs la bonne variété contenant une semence de qualité, au moment opportun. Les avantages socioéconomiques de l’adhésion à l’UPOV ont été évidents au Viet Nam, grâce à l’augmentation de la productivité qui s’ajoute au PIB annuel, et en Argentine, grâce à la conservation des ressources phytogénétiques et au partage des avantages entre les obtenteurs et les dépositaires des variétés sauvages indigènes. L’essentiel est de s’assurer que la sélection végétale augmente la productivité grâce à des variétés performantes, qu’elle réduise la pression sur l’environnement naturel et les ressources phytogénétiques et qu’elle contribue à les préserver, tout en répondant aux enjeux de l’agriculture liés au changement climatique.
3. M. Elcio Perpétuo Guimarães,directeur général de [Embrapa Rice and Beans](http://www.cnpaf.embrapa.br/languages/ricebeans.php), a souligné l’importance de la protection des obtentions végétales, de la technologie et des partenariats avec le secteur privé et les producteurs de semences pour fournir des variétés de haute qualité et développer des programmes de sélection structurés. En conséquence, des parts de marché plus importantes et des redevances plus élevées ont été obtenues, ce qui a ouvert la voie à de nouvelles innovations et à de nouveaux investissements, par exemple dans le domaine de la sélection des cultures mineures, afin de permettre l’utilisation des terres tout au long de l’année. La [loi de 1997 sur la protection des obtentions végétales](https://www.upov.int/export/sites/upov/members/en/npvlaws/brazil/Brazil_Decree_No._2366.pdf) a modifié l’environnement politique du Brésil et la protection des obtentions végétales est devenue un outil d’innovation dans l’agriculture.
4. Mme Susan Bragdon,directrice de [Seeds for All](https://www.seedsforall.org/), a insisté sur le rôle des petits exploitants en tant qu’innovateurs, expérimentateurs et dépositaires de l’agrobiodiversité dans la production agricole durable et la sécurité alimentaire mondiale. Les petits exploitants agricoles ont été les premiers à adapter la biodiversité agricole à l’évolution des conditions due au changement climatique et à d’autres facteurs de stress. L’innovation des petits exploitants était souvent le fruit de relations sociales, d’investissements dans des cultures mineures et de la mise au point de variétés adaptées à de mauvaises conditions environnementales. L’[Accord de l’OMC de 1994](https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/27-trips.pdf) sur les aspects des [droits](https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/27-trips.pdf) de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la [révision de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales](https://upovlex.upov.int/fr/convention) ont élargi la reconnaissance de la propriété intellectuelle liée aux plantes et contribué à l’harmonisation des normes de propriété intellectuelle à l’échelle mondiale. Toutefois, il reste nécessaire d’adopter une approche plus globale dans l’élaboration des politiques publiques, y compris en matière de propriété intellectuelle, afin d’encourager et de soutenir ces petits exploitants et leurs systèmes novateurs. Les petits exploitants agricoles devraient donc faire partie intégrante des discussions sur l’innovation agricole.
5. M. Mohd Fahad Ifaz, président directeur général (PDG) de [iFarmer](https://www.ifarmer.asia/en/farmers), a présenté une étude de cas sur la démocratisation du financement de l’agriculture et de la chaîne d’approvisionnement. Créé pour offrir une solution unique aux petits exploitants, iFarmer utilise une plateforme agri‑technique pour offrir un accès au financement, à des intrants agricoles de haute qualité, à des semences, à des technologies et à des machines agricoles, à des services d’assurance et de conseil, ainsi qu’un accès au marché. À ce jour, iFarmer a travaillé avec 100 000 agriculteurs, dont 80% de petits exploitants, a créé 150 centres dans tout le pays, a permis un financement de 25 millions de dollars É.‑U. et a livré 10 000 tonnes de produits sur le marché. iFarmer a permis une réduction de 30% du coût du capital et de 14% du coût des engrais. Avec l’émergence de l’agriculture numérique ou axée sur les données, les données des agriculteurs et des exploitations agricoles ont été collectées et utilisées pour concevoir de nouveaux services et produits, d’où la nécessité d’un cadre juridique relatif à la protection, à la propriété et à l’utilisation de ces données. Les agriculteurs devraient également être mieux informés de leurs droits en matière de données. En attendant la mise en place d’un tel cadre juridique, des lignes directrices et des principes appropriés pourraient être adoptés.

### Débat n° 2

1. Le deuxième débat a porté sur les nouvelles tendances dans l’agriculture qui pourraient aider les agriculteurs à mieux gérer les pertes et les déchets et à relever certains des défis rencontrés à ce stade. En examinant ces tendances, les participants se sont penchés sur les politiques et stratégies publiques existantes en matière de propriété intellectuelle.
2. M. Hans Adu‑Dapaah,vice‑président du [CSIR College of Science and Technology (CCST)](https://www.ccst.edu.gh/), a présenté des solutions innovantes pour une production agricole durable au Ghana afin de relever les défis de l’agriculture. Représentant 6% de la main‑d’œuvre ghanéenne, l’agriculture était essentielle à la sécurité alimentaire et au développement rural. Parmi les défis liés à la production agricole, on peut citer les infestations de ravageurs liées au changement climatique, la sécheresse, la baisse de la fertilité des sols, la préparation inadéquate des terres et la gestion post‑récolte entraînant 45,6% de pertes alimentaires, l’incohérence des systèmes de commercialisation et la fluctuation des prix, le manque de nouvelles variétés végétales et de technologies, ainsi que l’accès au crédit. En réponse, plusieurs innovations tenant compte de la problématique climatique ont été encouragées, telles que des variétés végétales diversifiées et résistantes au changement climatique, des technologies d’intelligence artificielle (IA), l’agriculture urbaine et l’e‑agriculture pour les prévisions météorologiques, l’analyse des marchés et la lutte contre les ravageurs. Le gouvernement a également élaboré des outils et des stratégies en matière de propriété intellectuelle afin d’encourager l’utilisation de la [protection des indications géographiques](https://www.wipo.int/wipolex/fr/legislation/details/9415) et a mis en place la [loi° 1050 de 2020 sur la protection des obtentions végétales](https://wipolex-res.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/en/gh/gh039en.pdf) afin de promouvoir l’innovation en faveur d’une agriculture et d’une production agricole durables.
3. Mme Namukolo Covic, représentante du directeur général pour l’Éthiopie pour l’Institut international de recherche sur l’élevage et directrice régionale pour l’Afrique orientale et australe auprès du Consortium des centres internationaux de recherche agricole ([CGIAR](https://www.cgiar.org/)), a présenté les travaux de recherche du CGIAR relatifs au développement de biens publics mondiaux, notamment en ce qui concerne les petits exploitants agricoles dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Parmi les exemples relatifs à la propriété intellectuelle, on peut citer le produit [Aflasafe](https://www.cgiar.org/annual-report/performance-report-2019/aflasafe/) destiné à réduire la contamination des cultures, l’[assurance indicielle du bétail (IBLI)](https://cgspace.cgiar.org/handle/10568/32690) pour la production animale, la plateforme numérique du système de semences et l’application mobile pour la diffusion de messages sur la nutrition, la biofortification des variétés végétales et une gamme de produits sanitaires pour les élevages d’animaux. Les effets ont été particulièrement importants, avec des retombées dans le Nord, notamment en ce qui concerne les variétés de riz améliorées, qui ont permis des bénéfices d’un montant de 10,8 milliards de dollars É.‑U., la prévention de 6 millions de décès chez les nourrissons et l’utilisation de plantes biofortifiées par 50 millions de personnes. Les licences étaient principalement concédées à des fins de traçabilité plutôt que pour des redevances, les produits du CGIAR continuant à soutenir le développement et l’innovation en matière d’agriculture durable et de systèmes alimentaires dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Il demeurait toutefois impératif d’assurer un flux régulier de financement.
4. Tout en rappelant que l’année 2023 était l’Année internationale des millets, M. Surya Mani Tripathi, chef du service juridique de l’[Institut international de recherche sur les cultures en zone tropicale semi‑aride (ICRISAT)](https://www.icrisat.org/), a mis en lumière les travaux entrepris concernant ces variétés traditionnelles cultivées par les agriculteurs tribaux. L’Odisha Millet Mission a été lancée pour relancer le système de semences de millet pour les variétés locales et pour préserver les savoirs traditionnels liés à la culture du millet. Grâce à la contribution des agriculteurs producteurs de semences locaux, 97 variétés traditionnelles de millet ont été conservées. Il ressortait clairement que les variétés végétales traditionnelles présentaient une valeur nutritionnelle supérieure à celle des variétés commerciales. Les agriculteurs ont également reçu une formation sur l’utilisation d’outils et de technologies modernes pour la production de semences de qualité à grande échelle. La grande quantité de données et d’informations générées par la mission a nécessité la mise en place d’un registre numérique. En outre, il était nécessaire de mettre en place un système de propriété intellectuelle pour la protection des variétés végétales traditionnelles et des savoirs et savoir‑faire qui y sont associés. Les discussions sur l’agriculture et le changement climatique devraient également aborder cette question importante, qui pourrait contribuer à l’élaboration de lignes directrices ou de protocoles harmonisés pour les variétés végétales traditionnelles et les savoirs et l’expertise qui y sont associés.
5. Mme Nailya Shodorova, directrice de [EGISTIC](https://egistic.kz/), une start‑up du Kazakhstan, a présenté une étude de cas sur le développement d’un système d’exploitation en ligne pour les agriculteurs du Kazakhstan. La faible productivité agricole du pays était due à des conditions climatiques extrêmes et imprévisibles, à la mentalité conservatrice des agriculteurs en ce qui concerne l’utilisation des engrais et des technologies, aux réglementations et subventions gouvernementales qui pèsent sur la motivation des agriculteurs à obtenir de meilleurs résultats, et au refus des jeunes générations de travailler dans l’agriculture. En réponse à ces défis, EGISTIC a lancé un projet scientifique visant à promouvoir l’utilisation des nouvelles technologies dans l’agriculture. Par exemple, des images satellites ont été utilisées pour surveiller les zones de culture dans le cadre de l’agriculture de précision et, dans un cas, elles ont permis de détecter à temps des parasites dans des cultures d’orge. Le développement de l’application mobile SuperApp a permis aux agriculteurs d’accéder à une large gamme de services en ligne, et sa commercialisation a apporté à EGISTIC de nouvelles sources de revenus, une part de marché accrue et plus de synergies en matière de services. L’entreprise, dont le principal actif est la propriété intellectuelle, est désormais estimée à 3 millions de dollars É.‑U. Cette étude de cas a prouvé que la propriété intellectuelle et l’innovation peuvent contribuer à l’agriculture durable au Kazakhstan en encourageant l’élaboration et l’adoption de nouvelles technologies, en soutenant le transfert de connaissances et la collaboration, et en facilitant la création de technologies adaptées aux besoins des exploitations agricoles locales.

### Débat n° 3

1. Le troisième débat a porté sur les politiques et les technologies innovantes en matière de stockage et de distribution des produits agricoles, ainsi que sur l’importance des stratégies de marque de la propriété intellectuelle pour une consommation responsable.
2. M. Stephen Mbithi Mwikya,secrétaire chargé des ressources de l’économie bleue au cabinet du Président de la République du Kenya, a abordé la question de la propriété intellectuelle et de l’innovation dans le domaine du stockage, de la distribution et de la consommation de produits agricoles. Il était nécessaire de conserver la production, car les pertes après récolte représentaient 20 à 40%. Le niveau d’investissement dans les technologies modernes à forte teneur en propriété intellectuelle et l’utilisation des pratiques fondées sur les savoirs traditionnels en ce qui concerne la manipulation, la transformation, le stockage, la distribution et la gestion du commerce de détail des biens et des services dépendaient du marché cible, que la production soit destinée à la consommation locale ou à l’exportation. Les avantages des technologies modernes étaient visibles, par exemple, dans la gestion de la chaîne du froid pour la construction d’installations économes en énergie et l’utilisation d’emballages sous atmosphère modifiée pour la préservation de la qualité des denrées alimentaires. L’importance de l’innovation dans la réalisation des ODD et la résolution des problèmes liés à la sécurité alimentaire, à la production, à la qualité et au gaspillage ont conduit les pays en développement à investir dans des stratégies fondées sur la propriété intellectuelle pour le développement et l’intégration d’innovations visant à réduire les pertes post‑récolte, et à participer au commerce agricole mondial.
3. Mme Florence Tartanac**,** administratrice principale, Division de l’alimentation et de la nutrition ([FAO](https://www.fao.org/home/fr)), a souligné les avantages des indications géographiques en tant qu’outil de propriété intellectuelle pour les systèmes agroalimentaires durables. De par leurs caractéristiques distinctes, les indications géographiques sont une garantie de la qualité et de l’origine pour les consommateurs. Parmi les avantages économiques des indications géographiques figurent notamment un prix plus élevé du produit final, une meilleure répartition des revenus pour les producteurs locaux et les petits producteurs, une augmentation de la production, un meilleur accès au marché, une résilience économique grâce à la diversification, une moindre dépendance à l’égard des marchés et des prix mondiaux, ainsi que des externalités positives liées à la biodiversité et à la protection des races et des variétés locales. Les pouvoirs publics ont joué un rôle important dans l’évaluation, l’enregistrement et la protection des indications géographiques. Toutefois, pour garantir la durabilité, un soutien technique complet, des politiques adéquates et des ressources suffisantes seraient nécessaires.
4. Mme Silvia Salazar Fallas, conseillère juridique, PROINNOVA, Université du Costa Rica, a abordé la question de la valeur ajoutée de la propriété intellectuelle dans la production de café au Costa Rica. Les outils de promotion des marques, tels que les marques et les indications géographiques, ont contribué à l’évolution de la production de café et à l’expansion des marchés locaux au Costa Rica. Les premières exportations ont eu lieu en 1843, 90% du café étant produit par de petites exploitations. Avec l’augmentation de la production des entreprises d’exportation et de torréfaction du café, l’enregistrement des marques est passé à une centaine de marques. Parmi les marques connues, citons le Café de Costa Rica et le Tarrazu. Britt a été la première à ajouter une valve de dégazage à l’emballage du café pour en préserver la qualité et l’arôme. Les consommateurs, devenus plus exigeants, demandent de la qualité, des goûts différents, du café biologique et de bonnes pratiques agricoles, environnementales et sociales qui soient au service du développement durable. Conscientes des avantages de la production de café, les entreprises ont lancé des produits différenciés à base de café destinés à la consommation, en faisant de la marque un outil de marketing à part entière, ce qui a permis de développer de nouveaux marchés locaux.
5. M. Asahi Suzuki, directeur général, Division de l’administration agricole, Département de l’agriculture, des forêts et de la pêche, préfecture de Yamagata, Yamagata (Japon), a présenté une étude de cas sur la variété de riz “Tsuyahime” mise au point par le Yamagata Rice Breeding and Crop Science Research Institute. Les consommateurs se concentrant davantage sur la qualité et le goût, le riz porte la marque des zones de production (préfectures) et de la variété, ce qui fait du marché japonais du riz l’un des plus compétitifs au monde. Une marque très populaire est “Koshi‑hikari” de la préfecture de Nigata, réputée pour sa variété de bonne qualité et un prix moyen de 13 000 yens sur le marché. La variété de riz “Tsuyahime” a été mise au point dans le cadre d’une stratégie de marque ciblant le segment haut de gamme du marché, d’un plan de production mettant l’accent sur la qualité et le goût et d’une stratégie de relations publiques axée sur la réputation et la visibilité. Cette marque a été enregistrée à la fois dans le système de protection des obtentions végétales et dans le système des marques. Son succès a permis d’améliorer les revenus des agriculteurs et de promouvoir l’agriculture durable à Yamagata.

### Dialogue de clôture

1. Le dialogue de clôture a porté sur les possibilités futures d’utilisation de la propriété intellectuelle dans le domaine de l’agriculture. Mme Florence Tartanac, qui a participé au troisième débat, a souligné la nécessité d’utiliser la propriété intellectuelle sur les marchés régionaux et locaux, tout en tenant compte du pouvoir d’achat limité des consommateurs, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA). M. Elcio Perpétuo Guimarães, qui a participé au premier débat, a insisté sur l’utilisation de la protection des obtentions végétales et de la propriété intellectuelle comme outil de production agricole durable, ainsi que sur la nécessité d’élaborer des stratégies d’investissement, de soutenir les agriculteurs et de collaborer avec eux pour adapter les programmes de sélection afin de fournir des produits de qualité qui répondent à la demande. L’essor des entreprises agrotechnologiques nécessitait en outre de mettre au point des outils politiques pour gérer l’accès à l’utilisation des données relatives aux exploitants et aux exploitations agricoles et la propriété de ces données. M. Hans Adu‑Dapaah, qui a participé au deuxième débat, a souligné l’importance de la propriété intellectuelle et de l’innovation pour le développement agricole durable. L’OMPI pourrait aider les États membres à former les agriculteurs et les autres parties prenantes de la chaîne de valeur agricole, à les sensibiliser et à renforcer leurs capacités en ce qui concerne les outils de propriété intellectuelle pour le développement technologique.

## Conclusion

1. Dans l’ensemble, la conférence a été un succès et a attiré un public large et diversifié. Le niveau d’engagement et le retour d’information ont été sans précédent. Tous les documents ont été mis à disposition sur la [page Web consacrée à la conférence](https://www.wipo.int/meetings/fr/2023/ip-development-conference.html). Nous espérons qu’ils continueront d’être utiles aux États membres et aux autres parties prenantes intéressées.
2. *Le comité est invité à prendre note des informations contenues dans le présent document.*

[Fin du document]

1. Voir le paragraphe 8.1 du [Résumé présenté par le président de la vingt-deuxième session du CDIP](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=421755). [↑](#footnote-ref-2)
2. Le thème de la deuxième conférence internationale a été décidé par le comité à sa vingt-quatrième session (voir le paragraphe 8.5 du [Résumé présenté par le président](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=461382)). [↑](#footnote-ref-3)
3. Le thème de la troisième conférence internationale a été décidé par le comité à sa vingt-huitième session (voir le paragraphe 6.2 du [Résumé présenté par la présidente](https://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/fr/cdip_28/cdip_28_summary_by_the_chair.pdf)). [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir le paragraphe 8.1 du [Résumé présenté par le président de la vingt-deuxième session du CDIP](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=421755). [↑](#footnote-ref-5)
5. Ces lignes directrices figuraient dans la proposition originale du groupe des pays africains (document [CDIP/20/8](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=388036)), qui a abouti à la décision du comité d’organiser trois conférences biennales. [↑](#footnote-ref-6)